

26 juin 2012

12.351

Question Yvan Botteron**Chimiste cantonal (suite et pas fin)**

Le canton du Jura a tranché: il ne fusionnera pas son service de consommation avec le service neuchâtelois. Cela, nous le savions le mois passé déjà.

Plus récemment, nous avons appris la nomination d'un haut responsable neuchâtelois à ce poste jurassien. Nous ne pouvons que nous réjouir d'avoir dans notre canton une personnalité capable et, visiblement, tellement appréciée par notre voisin jurassien que ce dernier n'a pas hésité très longtemps à procéder à cette nomination après l'annonce de l'échec du rapprochement.

Or, il nous apparaît que cette personne dispose de tous les diplômes nécessaires à l'exercice de la fonction de chimiste cantonal.

Le Conseil d'Etat partage-t-il nos regrets d'avoir dû financer le complément de formation de l'actuel chimiste cantonal, alors que nous avons sous la main, une personnalité charismatique et disposant de tous les titres nécessaires.

Cosignataires: J.-B. Wälti, L. Schmid, Ch. Imhof, K.-F. Marti, W. Bammerlin, Ph. Bauer, C. Hostettler, J.-F. de Montmollin, E. Robert-Grandpierre, H. Frick, A. Obrist et Ph. Haeberli.